

MÉDIAS NEUCHÂTELOIS: suppressions d'emplois

La Société neuchâtoise de presse (SNP) supprime sept emplois. Quatre personnes seront licenciées, les autres représentant des départs naturels dans le cadre d'un plan d'économies imposé par l'érosion constante des revenus publicitaires, indique l'éditeur de *L'Express* et de *L'Impartial*. Les quatre personnes licenciées occupent l'équivalent de 2,8 postes. Elles bénéficieront d'un plan social, précise la SNP samedi dans les deux quotidiens neuchâtelois. En fin d'année dernière déjà, contrainte d'adapter son organisation et le niveau de ses charges de fonctionnement, la SNP avait informé son personnel de la nécessité de mettre en place un plan d'économies à hauteur d'un million de francs pour 2013. Les suppressions de postes ne touchent pas que les emplois techniques. La rédaction des deux quotidiens est aussi concernée: deux emplois disparaissent, dont un par licenciement. — (ats)

PROVIDENCE: toujours l'impasse

Les négociations qui se sont déroulées vendredi sous la houlette du président du Conseil d'Etat neuchâtelois Philippe Gnaegi entre les syndicats ssp/vpod et Syna et la fondation de La Providence ont échoué. Le gouvernement neuchâtelois décidera cette semaine s'il maintient sa médiation. Considérée par certains comme celle de la dernière chance, cette séance à rallonges s'est déroulée en trois round, le dernier de 17h00 à près de 19h00, soit près de 10h au total. Les discussions ont été ardues, mais rien sur le fond n'a transpiré. Les parties à la discussion se sont engagées à garder la confidentialité jusqu'à mardi, a dit un syndicaliste contacté par l'ats. Seul le président du Conseil d'Etat s'est présenté devant la presse en début de soirée. Les parties ne sont pas tombées d'accord, les syndicats n'acceptant pas les conditions posées par le gouvernement alors que La Providence a tout accepté. — (ats)

IDIAP: l'institut renforce ses liens avec l'EPFL

L'Idiap a signé vendredi une nouvelle convention avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Parallèlement, L'institut valaisan se voit accorder une subvention de 10 millions de francs par la Confédération pour 2013-2016. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a augmenté sa manne de 3,5 millions de francs par rapport à la période précédente. «Cette subvention va permettre de solidifier encore davantage nos bases financières et de pérenniser dans les temps nos activités de recherche, de développement et de transfert de technologie», a communiqué vendredi l'Idiap. Ce soutien financier est en relation étroite avec le renouvellement de l'alliance stratégique entre l'Idiap et l'EPFL. Une alliance qui lie les deux institutions depuis 2008. Elle a pour but de resserrer les liens scientifiques et académiques entre les deux partenaires, de développer les activités et les projets communs. Cette nouvelle convention ouvre également de nouvelles perspectives et synergies dans le cadre du projet EPFL-Valais/Wallis et l'accueil de onze chaires de l'école polytechnique en Valais. Surtout en ce qui concerne les domaines de l'énergie, la santé, la sécurité et la gestion des risques dans lesquels l'Idiap est déjà actif depuis quelques années. — (ats)

ÉTUDE: l'apport chiffré des sociétés cotées

Les sociétés anonymes suisses cotées en Bourse forment un pilier important de l'économie suisse. Une étude de la Haute école de technique et de gestion (HTW) de Coire présentée vendredi chiffre cet apport. Ainsi, elles emploient plus de 330.000 personnes, soit quelque 10% des personnes actives en Suisse. Elles génèrent 18% de notre produit intérieur brut et sont à l'origine de 42% de toutes les exportations suisses de marchandises. En outre, les sociétés anonymes cotées en Bourse participent à hauteur de 44% aux dépenses totales de recherche-développement du secteur privé en Suisse et acquittent plus d'un tiers des impôts sur les entreprises payés dans notre pays. Cette étude, commandée par economiesuisse dans le cadre de la votation sur l'initiative Minder, est en fait une réactualisation d'une même démarche effectuée en 2009 par la haute école grisonne. Les chiffres n'ont que peu varié depuis. Elle analyse également la collaboration entre les PME et les entreprises cotées, sur la base d'un sondage représentatif mené auprès de PME suisses. Il en ressort que plus d'un tiers des PME réalise une partie de son chiffre d'affaires grâce aux entreprises cotées et/ou aux collaborateurs de celles-ci.

AFFAIRE ZARDARI: réponse de la justice genevoise

La justice genevoise ne rouvrira en l'état les poursuites pour une affaire de détournements de fonds présumés datant des années 90 contre l'actuel président pakistanais Asif Ali Zardari, a Islamabad indiqué dimanche. Selon les autorités pakistanaises, le parquet genevois a rappelé que le chef de l'Etat bénéficie de l'immunité. La Cour suprême du Pakistan avait contraint à l'automne le gouvernement d'Islamabad à écrire une lettre aux autorités suisses pour leur demander d'évaluer à nouveau le dossier de M. Zardari. Les Suisses «ont répondu à la lettre et indiqué que le président jouissait de l'immunité», a dit à l'AFP le plus haut fonctionnaire au ministère pakistanais de la Justice, Yasmin Abbasey. Ce scénario confirme la position du gouvernement pakistanais qui insiste de longue date sur l'immunité du président Zardari dans cette longue saga politico-judiciaire.

CAHUZAC: Mediapart maintient ses accusations

L'article du *Journal du Dimanche* selon lequel la Suisse exclut que Jérôme Cahuzac ait eu, depuis 2006, un compte bancaire à l'UBS, «ressemble furieusement à une opération de communication» a déclaré François Bonnet, rédacteur en chef de *Mediapart*, qui «maintient» ses accusations. «C'est un papier qui ne dit rien de ce fameux document suisse. Il n'y a pas un élément à l'appui de l'article qui laisse penser que le journaliste ait pu consulter ce document», a déclaré François Bonnet. «Nous maintenons qu'il y a bel et bien eu un compte suisse ouvert à l'UBS et que M. Cahuzac, lors d'un déplacement à Genève, début 2010, a organisé le transfert d'un certain nombre d'avoirs vers Singapour», a-t-il poursuivi.

Mais où serait donc passé l'or de la BNS?

GSCGI. L'association appelle les citoyens à exiger un rapatriement des stocks d'or de la Banque Nationale et une couverture suffisante de ses réserves.

NICOLETTE DE JONCAIRE

Sous ce titre moins provocateur qu'il ne peut y paraître, le Groupement suisse des conseils en gestion indépendants (GSCGI) organisait vendredi à Genève une réunion-débat avec la participation d'Yves Nidegger, Conseiller National Genève & Président de la Commission des Affaires juridiques du Parlement, de Marc Studer, fondateur du Lobby des citoyens et président du Club des gestionnaires, de Flavien de Mural, membre du Comité de Swiss Respect et de Giacomo Gianella, avocat associé chez BRP Bizzozero & Partners. Modération de Pierre Christodoulidis, membre du Conseil du GSCGI. Disposant d'environ 2600 tonnes d'or à la fin des années 1990, la Suisse se retrouve aujourd'hui propriétaire de 1040 tonnes, un actif important du bilan de la BNS qui contribue à la stabilité de la monnaie. Aujourd'hui, d'après la BNS elle-même, une partie des réserves d'or de la Suisse est placée à l'étranger, notamment à New York, Londres et Ottawa, transférées dans les années 1930 pour les protéger des dangers liés à la deuxième guerre mondiale, puis à la Guerre Froide.



YVES NIDEGGER. La préservation de l'or doit être inscrite dans la Constitution fédérale.

Le GSCGI estime que cette situation présente des risques financiers importants. Des documents du FMI et de la Banque centrale autrichienne laissent à penser que ces réserves n'existeraient plus au sens physique car elles auraient servi à satisfaire demande croissante d'or physique d'autres participants. L'association estime également qu'elle présente un risque politique car, même si ces réserves physiques existent toujours, il n'est pas certain que la Suisse soit en mesure de les récupérer, ne disposant d'aucunes mesures de contrainte pour les rapatrier en cas de refus des pays dépositaires. Ces craintes légitimes sont renforcées par les difficultés que certains pays comme le Venezuela ou l'Equateur ont rencontrées lorsqu'ils ont voulu rapatrier leur or physique suite à la crise financière de 2007. Les discussions actuellement en cours dans certains pays européens quant au rapatriement de leur or physique - Allemagne, Autriche, Pays Bas - confirment cette préoccupation. Si ces risques devaient se concrétiser, la Suisse pourrait voir sa monnaie subir une forte

dépréciation et perdre son très bon rating avec des conséquences très graves pour l'économie et les citoyens. En 2003, le conseiller national Paul Gunter avait interpellé le Conseil fédéral pour savoir où se trouvait l'or de la BNS. Il s'était fait rembarrer par Kaspar Villiger, alors ministre des Finances, qui, avec la BNS, avait liquidé 1300 tonnes d'or pour 21 milliards, soit 64 milliards au taux actuel. «Où exactement sont maintenant déposées ces barres d'or, je ne peux malheureusement pas vous le dire car je ne le sais pas non plus, je ne dois pas le savoir et ne veux pas le savoir» déclarait Kaspar Villiger. Dans ces conditions, Yves Nidegger, Marc Studer et Luzi Stamm, conseiller national d'Argovie appellent les Suisses à signer une initiative populaire - qui a déjà réuni plus de 100.000 signatures - réclamant une modification de la Constitution fédérale exigeant que les réserves en or de la BNS soient inaliénables, qu'elles soient stockées en Suisse et qu'elles représentent au moins 20% des réserves. A fin janvier, ces réserves d'or ne représentaient que 12% des réserves totales. ■

PLUSIEURS PAYS - DONT L'ALLEMAGNE, L'AUTRICHE ET LES PAYS-BAS - SEMBLent ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À RÉCUPÉRER LEURS STOCKS D'OR.

Menaces sur l'establishment

DROITS POPULAIRES.

Les non alignés (style Minder ou Weber) bousculent les partis avec leurs initiatives constitutionnelles.

Bien que souvent décrits comme arrivistes, les francs-tireurs comme Franz Weber ou Thomas Minder reviennent régulièrement sur le devant de la scène politique et portent des initiatives attractives devant le peuple. Ce succès est mal vu par les partis établis, qui voient leur influence menacée. L'initiative sur les résidences secondaires en 2012, celle sur l'imprescriptibilité des actes sexuels sur des enfants en 2008, ou encore le texte prônant l'internet à vie des délinquants sexuels quatre ans auparavant: depuis 2004, sur les six initiatives acceptées par le peuple, pas moins de la moitié ont été lancées par ceux se sentant ignorés par le processus politique habituel. Surnommé «le Robin des bois des petits actionnaires», l'industriel schaffhousois Thomas Minder, entretemps élu au Conseil des Etats et à l'origine de l'initiative contre les rémunérations abusives, fait

assurément partie de cette catégorie. Selon les derniers sondages, son texte pourrait être accepté dans les urnes le 3 mars prochain. D'après plusieurs spécialistes, ces succès «surprise» s'expliquent par l'avalanche d'initiatives constatée ces dernières années. Lukas Golder, de l'institut de recherches GfS, y voit le signe de l'incapacité de l'establishment politique à réagir de manière claire et cohérente aux préoccupations de personnalités indépendantes, que ce soit au parlement ou durant une campagne. Si la tendance devait se confirmer, le «signal d'alarme» pourrait être tiré, estiment les politologues. L'influence et la confiance qu'inspirent les partis et le Parlement diminueraient et le peuple commencerait alors à jouer un rôle d'opposant direct, estiment-ils. Le Parlement se retrouverait alors dans la délicate situation de devoir correctement rédiger et appliquer les articles constitutionnels. Un scénario, selon Lukas Golder, qui se dessine en cas d'acceptation de l'initiative de M.Minder. Au sein des partis, les initiatives sont souvent appréciées pour leur rôle de «locomotive» électorale. En revanche, derrière le succès des personnalités hors du sérail poli-

tique traditionnel se cachent souvent des préoccupations personnelles et la volonté de supprimer une injustice présumée ou manifeste. C'est ainsi que l'initiative populaire «Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents» a été lancée en 1998 de manière pratiquement isolée par Anita Chaaban, une femme au foyer saint-galloise, suite au viol de sa filleule. Contre la volonté du Parlement, l'initiative d'Anita Chaaban a été acceptée à la surprise générale par le peuple en 2004. Une autre surprise s'est produite en 2008 avec l'acceptation de justesse de l'initiative sur «l'imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel ou pornographique commis sur des enfants», lancée par la Genevoise Christine Bussat et le mouvement «Marche Blanche». Ces deux initiatives ont cependant été appliquées de manière partielle par le législateur. Cela s'explique d'une part par le manque de clarté du texte de l'initiative et d'autre part par l'incompatibilité de certaines dispositions avec le droit européen. Voilà pourquoi Christine Bussat a lancé une nouvelle initiative sur la pédophilie, actuellement traitée par le Par-

FINMA: mise en garde contre l'Alleingang

Le directeur de la Finma, Patrick Raaflaub, met en garde contre les conséquences d'un échange automatique d'informations, qui n'est pas un standard de l'OCDE. Selon lui, le rôle de pionnier de la Suisse pourrait être problématique pour la place financière. Aussi bien ne rien faire que capituler trop rapidement sont risqués, a déclaré le directeur de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (Finma) dans une interview à la *SonntagsZeitung*. L'échange automatique d'informations est toutefois une question politique, à laquelle un organe de surveillance ne peut pas répondre, précise-t-il. Pour le directeur de la Finma, les standards de l'OCDE sont un bon compromis, sans compter qu'ils font foi également pour les places financières concurrentes. La Suisse doit se mouvoir de toute façon en accord avec le règlement international, a-t-il ajouté. Au sujet des reproches formulés dans l'affaire du Libor, notamment le fait que la surveillance des marchés financiers s'était endormie, M. Raaflaub reconnaît qu'il y a des attentes justes et réalistes. Le système de surveillance ne peut toutefois pas assurer qu'il est complètement exclu que cette situation n'aura plus jamais lieu, a-t-il précisé. — (ats)

AGENDA

LUNDI 11 FÉVRIER

Also-Actebis: résultats 2012

MARDI 12 FÉVRIER

Bobst: chiffre d'affaires 2012
BC Argovie: CPB 2013, Aarau
BNS: emprunt Confédération, annonce
Flughafen Zurich: statistiques trafic janvier
OFS: prix à la consommation CPI janvier
Industrie pharma: CP comparaison des prix des médicaments, Berne